



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

calcul des pensions

Question écrite n° 58963

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet des retraites des fonctionnaires. Indépendamment de l'augmentation usuelle du pouvoir d'achat des fonctionnaires actifs, il serait nécessaire, au vu de la diminution de celui des retraités, de prendre en compte des indemnités et primes dont bénéficient les fonctionnaires actifs. Il serait souhaitable d'intégrer ces sommes dans le montant du calcul des retraites. Les indemnités visées sont celle de résidence et celle forfaitaire pour travaux supplémentaires. Face à ce constat, il lui demande quelle est son appréciation à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58963

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mars 2001, page 1601